

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77003

Objet

SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A LA  
SOCIETE DES REGATES

DATE DE CONVOCATION

31 Janv. 1977

DATE D'AFFICHAGE

31 Janv. 1977

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le quatre février à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de MM- TÉTARD,

Etaient présents : MM. TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, BUCHET,  
DUFOUR, COLLE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, DOMECCQ,  
BARRIERE, BOUTET, DELAIR, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusé : M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. BARDE, STIPAL, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU,  
BOUCHET, Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Société des Régates envisage l'acquisition d'un bateau  
de courses neuf, voilier " trois quart tonner ", afin de  
disputer des courses internationales, notamment en Angleterre  
et pour l'école de perfectionnement des jeunes.

Pour l'aider dans cette acquisition, la Société des Régates  
sollicite de la Ville de ROYAN, une subvention de 50 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par la Société des Régates,

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 000 FR  
( CINQUANTE MILLE FRANCS) à la Société des Régates de ROYAN,  
en vue de l'aider à financer l'acquisition d'un bateau " trois  
quart tonner " destiné aux courses internationales.

Cette subvention sera remboursée intégralement dans un  
délai de cinq ans ( 5 ans), à compter de 1978, par prélèvement

./..

sur les subventions communales de fonctionnement habituellement attribuées à la Société des Régates, à titre sportif .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois, et an susdits  
Ont signé au Registre M. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

